



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-  
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 2 JUIN 2016 À 19 H**

---

**Personne(s) présente(s) :**

François-Bernard Saillant, président  
Marc Bertrand, conseiller, siège no1  
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2  
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3  
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5  
Guy Gilbert, conseiller, siège no6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

**Personne(s) absente(s) :**

Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4  
Louise Brunet, mairesse

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de François-Bernard Saillant, président.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et greffe**

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

1.2 Ouverture de la séance et greffe

1.3 Adoption de l'ordre du jour

**3. Direction générale**

3.1 Adoption - Nomination d'un représentant de la municipalité responsable des communications

3.2 Autorisation - Poursuite en innopérabilité du RCI 2016-074 et 2016-075 de la CMQ

**9. Varia**

9.1 Aucun

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**

**1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

**1.2 Ouverture de la séance et greffe**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.



150-2016

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh  
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

151-2016

**3.1 Adoption - Nomination d'un représentant de la municipalité responsable des communications**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand  
ET RÉSOLU :

De nommer M. François-Bernard Saillant et Mme Sylvie Chartier à titre de responsables des communications de la Municipalité.

Que ces derniers soient mandatés pour représenter la Municipalité auprès des médias et parler au nom de la Municipalité sur tout sujet d'intérêt.

Que ces derniers fassent rapport au conseil de leurs activités médiatiques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

152-2016

**3.2 Autorisation - Poursuite en inopérabilité du RCI 2016-074 et 2016-075 de la CMQ**

ATTENDU l'entrée en vigueur le 13 mai 2016 du règlement de contrôle intérimaire No 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;

ATTENDU l'entrée en vigueur le 13 mai 2016 du règlement N° 2016-75 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-Beauport considère avoir des arguments juridiques sérieux à faire valoir pour tenter d'empêcher l'application de ces règlements de contrôle intérimaire sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant  
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh  
ET RÉSOLU :

De mandater la firme Norton Rose Fulbright pour introduire et mener à bien les recours utiles visant le caractère inopérant et la nullité du règlement de contrôle intérimaire No 2016-74 et du règlement de contrôle intérimaire N° 2010-41 et ses modifications dont le règlement N° 2016-75.

De mandater la firme Norton Rose Fulbright pour qu'elle coordonne ses efforts avec la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, de même qu'avec leurs procureurs afin de mener à bien les recours judiciaires précités de concert avec cette dernière, autant que faire se peut.



De partager, dans la mesure du possible, avec la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, ses frais et les frais de cette dernière reliés aux recours judiciaires précités de manière à ce que les deux municipalités assument des factures globales équivalentes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10. Période de questions**

À 19 h 07, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1- M. Marc Bertrand demande si le projet de développement phase 8 du mont Cervin pourrait se réaliser à temps avec une rue de moins de 150 mètres.

RP: Le président demande au directeur général de répondre. Le directeur général mentionne que seul le promoteur peut répondre à cette question et réfère le conseil aux recommandations de l'administration à ce sujet déposé en comité plénier du 30 mai 2016.

2- M. Guy Gilbert demande pourquoi la mairesse qui a mis son droit de véto est absente et ne manifeste donc plus son désaccord.

RP: Le président mentionne que cela aurait fait épargner des dépenses inutiles et beaucoup d'ouvrage à l'administration si elle n'avait pas mis son droit de véto et faire défaut de se présenter à la rencontre.

Fin de la période de questions à 19 h 20.

#### **11. Levée de l'assemblée**

Le président lève l'assemblée à 19 h 20.

---

François-Bernard Saillant, maire suppléant

---

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier